



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INITIATEUR DE
TRAJECTOIRES

Inscriptions administratives 2025-2026



DREFE / Service central de scolarité
Pôle SI Scolarité Grenoble INP - UGA

- Modes de paiement
- Tarifs liés à la formation : CVEC et Droits d'inscription
- Exonérations des droits d'inscription
- Calendrier des IA / Formation APOGEE vacataires
- OPI APOGEE INP / OPI APOGEE UGA
- Laisser-passer APOGEE INP
- Nouveautés APOGEE INP
- Données à caractère personnel / Consentement
- PRERI

PAIEMENT / MODES DE PAIEMENT ~ APOGEE INP

- Paiement obligatoire à l'inscription pour tous les élèves qui ne bénéficient pas d'un motif justifié d'exonération :

ABSENCE DE PAIEMENT = PAS D'INSCRIPTION

Paiement en une fois ou sous mode fractionné en 3 fois

- Paiement fractionné (3 fois) :

- ▶ à partir de 300 €

- ▶ en ligne / ou par lien de paiement généré par l'agence comptable de l'établissement

- ▶ informations importantes à communiquer à l'élève :

- ▶ La même carte bancaire doit être utilisée pour chacun des 3 prélèvements

- ▶ Le compte bancaire associé aux prélèvements doit être provisionné en conséquence à chaque échéance

- ▶ Un relèvement éventuel du plafond de dépense doit être anticipé en amont des dates de prélèvements

- ▶ ➔ risque de rejet aux conséquences *dangereuses*...

- ▶ Date limite pour le paiement de la 1^{ère} échéance: **15 Octobre 2025**

Réunion

Gestion des encaissements des droits d'inscription

► Modes de paiement APOGEE INP autorisés

Limiter les moyens de paiement autour de ceux permettant une meilleure traçabilité et une gestion simplifiée :

- Paiement par le Web (en ligne) : **A PRIVILEGIER**
- Virement bancaire
- Lien de paiement (CB)

► **Virement :**

Envoi d'un mail à droitscompta@grenoble-inp.fr pour informer le service recette de l'agence comptable d'un dossier en attente de paiement pour virement bancaire.

- Indiquer dans l'objet du mail : NOM Prénom Etudiant / N° Etudiant / Ecole
- Inclure si possible la capture d'écran pour être plus précis

► Gestion de la génération des liens de paiement

Aujourd'hui, les liens de paiement sont générés par l'agence comptable, ce qui entraîne de nombreux allers-retours entre les services (recettes, écoles, etc.).

Dans le cadre de l'amélioration du processus de paiement des droits de scolarité nous proposons une autonomisation progressive aux service scolarité des écoles pour la génération des liens de paiement :

- Mise en place pour chaque école, d'un domaine de génération de liens de paiement : (site intranet).
- Deux personnes par école seront référentes pour pouvoir générer ces liens
- Cela concernera **uniquement** les paiements en **une fois**.

Conditions de mise en œuvre :

Pré-requis : disposer d'une régie de recettes

Si ce n'est pas le cas, le génération des liens restera assurée par le service recettes.

► Gestion de la génération des liens de paiement

Avantages :

- Vous pourrez prendre rendez-vous avec l'étudiant, et générer le lien de paiement en direct, pour un traitement immédiat
- Vous pourrez visualiser si l'étudiant a bien réglé le montant attendu
- Plus d'échanges de mails entre service scolarité école et AC

Rappel important : tant que le paiement n'est pas effectif, l'étudiant ne doit pas être considéré comme inscrit.

Point de vigilance : Bien renseigner le montant correspondant à l'état des droits dus

Nous travaillons avec la DSI pour intégrer un niveau de contrôle sur les montants renseignés, afin d'éviter toute erreur de montant et les traitements de remboursements inutiles par la suite.

► Gestion de la génération des liens de paiement

Visualisation d'une création d'un lien de paiement

5 zones à renseigner :

- Nom
- Prénom
- Code interne : 925 PPI Nom + Prénom + N° Etudiant
- Montant
- Mail étudiant

Point de vigilance : qualité de la saisie des données

Nouvelle demande de paiement

Domaine	Droits d'inscription 2024-2025
Référence client	sera calculée automatiquement
Facturation	
Nom	[REDACTED]
Prénom	[REDACTED]
Adresse	
Code postal	
Ville	
Code pays	FRANCE (250)
Autres informations	
Code interne	[REDACTED]
Montant ?	€ [REDACTED] <input checked="" type="radio"/> Payable en 1 fois <input type="radio"/> Payable en 2 fois <input type="radio"/> Payable en 3 fois <input type="radio"/> Payable en 4 fois
Mél du client	[REDACTED]
Langue du client	anglais
URL de succès	https://paiement.grenoble-inp.fr/default/effectue
URL de refus	https://paiement.grenoble-inp.fr/default/refuse
URL d'annulation	https://paiement.grenoble-inp.fr/default/annule
Est-ce un test ?	non
<input type="button" value="Créer la demande de paiement"/>	

► Gestion de la génération des liens de paiement

Visualisation d'un statut d'un lien de paiement

état

Afficher 10 éléments Rechercher :

Référence client	Code interne	Client	Date	Montant	Etat	Rem	Action
[8385] DI24_74bc...9877	925 PPI		03/06/2025	1703.0 €	payé		voir le détail »
[8374] DI24_9e37...bd2e	924 PPI		22/05/2025	3879.0 €	non payé		voir le détail »
[8373] DI24_084e...07e5	923 PPI SAISSI		21/05/2025	618.0 €	non payé		voir le détail »
[8367] DI24_63ed...1f06	M2-Emine PPI		14/05/2025	164.0 €	payé		voir le détail »
[8366] DI24_2041...c7c3	922 PPI KHAN		14/05/2025	3406.0 €	non payé		voir le détail »

► Gestion de la génération des liens de paiement

Visualisation d'un paiement

Demande de paiement DI24_63ed196b61c91690f23ee02f42c306f6c03f1f06

Domaine	Droits d'inscription 2024-2025
Référence client	DI24_63ed196b61c91690f23ee02f42c306f6c03f1f06
Facturation	
Nom	[REDACTED]
Prénom	CYPRIEN
Adresse	x
Code postal	x
Ville	x
Code pays	250
Autres informations	
Code interne	M2-Emine PPI S [REDACTED]
Montant	164.0 €
Mél du client	[REDACTED]
Langue du client	français
URL de succès	https://paiement.grenoble-inp.fr/default/effectue
URL de refus	https://paiement.grenoble-inp.fr/default/refuse
URL d'annulation	https://paiement.grenoble-inp.fr/default/annule
Est-ce un test ?	non
Création	le 14/05/2025 à 17:01
Etat	payé le 22/05/2025 à 18:26 Voir les transactions associées »

► Gestion de la génération des liens

Visualisation d'un lien non payé

[8374] DI24_9e37...bd2e	924 PPI	lhac...@gmail.com	22/05/2025	3879.
----------------------------	---------	-------------------	------------	-------

Domaine	Droits d'inscription 2024-2025
Référence client	DI24_9e376e8174f4b17d498aebc1539c20a7355bbd2e
Facturation	
Nom	SAAD
Prénom	
Adresse	X
Code postal	X
Ville	X
Code pays	250
Autres informations	
Code interne	924 PPI L
Montant	3879.0 €
Mél du client	...24@gmail.com
Langue du client	français
URL de succès	https://paiement.grenoble-inp.fr/default/effectue
URL de refus	https://paiement.grenoble-inp.fr/default/refuse
URL d'annulation	https://paiement.grenoble-inp.fr/default/annule
Est-ce un test ?	non
Création	le 22/05/2025 à 12:16
Etat	impayé Voir les transactions associées »
Lien pour payer	http://paiement.grenoble-inp.fr/facture?invoiceCode=DI24_9e376e8174f4b17d498aebc1539c20a7355bbd2e

► Gestion de la génération des liens de paiement : **paiement en 3 fois**

Les paiements en 3 fois resteront centralisés au service recettes, car ils nécessitent un suivi spécifique, notamment en cas d'échec de prélèvement.

Lien de paiement (PPI) :

1. Saisie / APOGEE INP : « EN ATTENTE DE PAIEMENT »
 2. Edition de l'état des droits dus + demande auprès de l'agence comptable de génération d'un lien de paiement en 3 fois (via GLPI HELP)
 3. Mise à disposition du lien de paiement par l'agence comptable à l'Ecole
 - 4 Transmission par mail du lien de paiement par l'école à l'étudiant, en français et en anglais,
OU Demande de RDV sur place pour effectuer le règlement via le lien de paiement

 4. Modification dans APOGEE INP « EN ATTENTE DE PAIEMENT »
 - INSCRIT si et seulement si preuve de paiement (ticket) produit par l'étudiant
- 🔗 En cas de difficultés : gestionnaire de scolarité en composante = contact privilégié de l'étudiant

► Suivi des prises en charge des droits de scolarité par des tiers

Transmettre à l'AC la liste des étudiants concernés par une prise en charge extérieure

Exemples : Campus France, FIRSI (Ensimag et Phelma)

pas d'envoi de facture manuelle (hors outil SIFAC)

- Processus :

1. Saisie / APOGEE INP : « EN ATTENTE DE PAIEMENT »
2. Saisie facture « de vente classique », issue de SIFAC (l'état des droits dus + Bon de commande / convention du client)
3. Transmission de la facture à l'AC pour comptabilisation
4. Validation de la facture par l'AC + information école
5. Modification dans APOGEE INP « INSCRIT »

Remarque : L'agence comptable procèdera au recouvrement des factures non réglées par le client

► Encadrement des remboursements

Un mode opératoire est en cours de rédaction pour cadrer les situations de remboursement, notamment :

- Étudiants boursiers
- Étudiants exonérés ou démissionnaires
- Cas de CSE,
- Cas des boursiers FIRSI
- Cas des changements de statut : Extra comm en Comm
- Autre situation

Ce document visera à centraliser les informations attendues pour faciliter le traitement côté agence comptable, tout en vous donnant la visibilité nécessaire sur les démarches.

► Mise en place de tickets via GLPI Help

Prochainement, un canal spécifique (à la place du mail) sera ouvert via GLPI Help pour :

- Les demandes de génération de lien de paiement (ex : renouvellement de carte étudiant)
- Les paiements en trois fois
- Les demandes de remboursement
- Et plus largement, toutes les demandes liées à la facturation des droits par un tiers

2 - Recouvrement des impayés de droits d'inscription / échec de paiement ?

► Grands principes :

1. Recensement des étudiants en situation de recouvrement : *service central de scolarité*
2. Identification du montant à recouvrer : *agence comptable*
Car la situation comptable de l'étudiant « réputé inscrit » dans APOGEE reflète les modalités de paiement choisies (échéances et moyens) mais pas la réalité de la somme réellement perçue

► Fonctionnement à la rentrée 2025-2026 :

1. Identification des étudiants en situation d'échec de paiement : *agence comptable*
2. *Information de l'échec de paiement auprès de l'école avec génération d'un lien de paiement : agence comptable*
3. Relance par mail à l'étudiant : l'école
4. Saisie des informations de l'étudiant dans un tableau EXCEL commun entre l'*agence comptable* et le *service central de scolarité*
5. Reporting aux composantes avec mise à disposition d'un tableau EXCEL spécifique via ALFRESCO et le réseau scolarité pour que les étudiants puissent s'acquitter rapidement de leur inscription : *service central de scolarité*
6. Pas de *relance* par l'agence comptable des étudiants en situation d'échec de paiement à la 2^{ème} échéance du paiement de leurs droits d'inscription en attendant la décision de la CSE : accord entre l'*agence comptable* et le *service central de scolarité*
7. Contact très régulier entre l'*agence comptable* et le *service central de scolarité* pour relayer les difficultés rencontrés par celle-ci et mettre en œuvre de nouveaux fonctionnements ou demander aux services scolarité des composantes de rectifier les fonctionnements

TARIFS LIÉS A LA FORMATION: CVEC & DROITS D'INSCRIPTION

Evolutions en matière de frais liés à l'inscription administrative 2025-2026 à Grenoble INP - UGA :

► Evolution du tarif de la CVEC pour la rentrée universitaire 2025-2026 : 105 €

► Evolution des droits d'inscription pour la rentrée universitaire 2025-2026 :

Communication du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche → e-mail en date du 15 mai 2025, aux:

- Présidents et Présidentes d'universités,
- Directeurs généraux et Directrices générales d'écoles.



« Comme les textes le prévoient, les montants des droits d'inscription pour les diplômes nationaux sont indexés à l'indice des prix hors tabac calculé par l'INSEE. *Cet indice ayant augmenté en 2025 de 1,58%, les montants des droits augmentent dans les mêmes proportions.* »



TARIFS LIES A LA FORMATION: CVEC & DROITS D'INSCRIPTION

Tableau recensant les montants des droits d'inscription applicables à la rentrée 2025-2026 :

	ETUDIANTS COMMUNAUTAIRES		ETUDIANTS EXTRACOMMUNAUTAIRES	
	TAUX PRINCIPAL	TAUX SECOND	TAUX PRINCIPAL	TAUX SECOND
Cycle préparatoire intégré	628 €	419 €	2 895 €	1 929 €
Cycle Licence	178 €	118 €	2 895 €	1 929 €
Cycle Ingénieur	628 €	419 €	3 941 €	2 627 €
Cycle Master	254 €	166 €	3 941 €	2 627 €

Impact / montant du coût de la formation en Master international à frais spécifiques :

3 941 € + 1 230 € = 5 171 €

Taux fixés par arrêté ministériel
MAIS variables conformément aux
décisions d'exonération prises par
le conseil d'administration de
l'établissement

TARIFS LIES A LA FORMATION: CVEC & DROITS D'INSCRIPTION

A noter : Par la décision n° CA20250609 le CA de l'établissement réuni le 12 juin 2025 :

1. régularise les frais de candidature et autres tarifs appliqués jusqu'à présent et reconduits dans leur montant :

- ☛ *Frais de candidature au concours d'admission sur titre 1A et 2A du cycle Ingénieur : 100 €*
 - non remboursables
 - 0 € pour les candidats boursiers sur critères sociaux
- ☛ *Frais d'inscription au concours GEIPI (Grenoble INP - Esisar, UGA) : 50 € / 30 € pour les candidats boursiers sur critères sociaux*
- ☛ *Frais de réédition de la carte d'étudiant : 15 €*
- ☛ *Frais de réédition de la carte d'accès à un bâtiment de Polytech Grenoble - INP, UGA : 30 €*

2. valide Les droits d'inscription et redevances des formations de Grenoble INP - UGA ont fait l'objet d'une validation par le CA du 12 juin 2025.

Cela concerne le tarif des :

- ✓ *Formation Initiale Sous Statut Étudiant (FISE)*
- ✓ *Formation Initiale sous Statut d'Apprenti (FISA) et formation continue en alternance*
- ✓ *Formation Professionnelle*

EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION

Exonérations pour l'année universitaire **2025-2026** (validées par le **CA du 12 juin 2025**) :

1. Reconduction de la plupart des exonérations en vigueur, sur décision de l'administrateur général et approuvées par les instances.
2. Régularisation d'exonérations déjà pratiquées mais non formalisées par décision du CA :
 - ☛ *Elèves en mobilité entrante dans le cadre d'un programme européen ou international d'accueil d'étudiants en mobilité internationale*
 - ↳ Exonération totale
 - ☛ *Elèves inscrits dans un établissement français autre qu'UGA, en application d'une convention conclue avec Grenoble INP - UGA*
 - ↳ Exonération totale ou partielle en fonction des accords de coopération
 - ☛ *Elèves suivant un enseignement issu d'un accord conclu entre Grenoble INP - UGA et un autre établissement conformément à l'article L. 123-7-1*
 - ↳ Exonération totale ou partielle en fonction des accords de coopération
 - ☛ *Non validation du niveau B2 en anglais en cursus master lorsque cette condition est exigée*
 - ↳ Exonération totale
3. 2 nouvelles exonérations notables pour la rentrée universitaire **2025-2026** :
 - ☛ *Non validation du niveau B2 en français pour les élèves internationaux non francophones lorsque cette condition est exigée*
 - ↳ Exonération totale
 - ☛ *Réinscription pour finalisation du stage de fin d'études (cursus / Master) ou du projet de fin d'études – PFE – (cursus / Ingénieur) s'étalant sur 2 années académiques consécutives, avec soutenance du mémoire correspondant avant le 15 décembre de l'année de réinscription*
 - ↳ Exonération partielle pour les élèves extracommunautaires

EXONERATION DES DROITS D'INSCRIPTION

4. Nouveaux critères d'exonération par la Commission Sociale Etudiante (CSE), fondés sur les 3 principes suivants :

☛ Principe 1 :

une seule exonération par cycle d'études / priorité aux élèves primo-inscrits

☛ Principe 2 :

les élèves de 2^{ème} année du cycle d'études en Master ne sont pas éligibles à la CSE / Exonération

☛ Principe 3 :

limite d'âge de 35 ans révolus au 1^{er} septembre de l'année universitaire en cours pour être éligible à la CSE / Exonération

*Exonération
partielle ou totale*

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS / FORMATION APOGEE DES VACATAIRES ~ APOGEE INP

- Calendrier des IA **2025-2026** lié à APOGEE INP

Inscription en ligne ou en présentiel

- du **1 au 23 Juillet 2025**
- du **21 août au 15 Octobre 2025**

- Fermeture APOGEE INP pour le contrôle de cohérence

- Fermeture du **28 Novembre 2025 au soir au 5 Janvier 2026**

- Formation APOGEE INP des vacataires d'inscription

- **Jeudi 21 Août 2025 de 13h30 à 16h30**, à Grenoble INP - Phelma, UGA
- **Mardi 26 Août 2025 de 9h00 à 16h00**, sur le site Viallet A011 - Chaque participant devra être muni de son PC portable

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS ~ APOGEE UGA

- Calendrier des IA 2025-2026 lié à APOGEE UGA

Démarrage IA Web			PRIMO et REINS mais uniquement M1 : 01/07/2025				
			PRIMO et REINS tous niveaux SAUF L1, PASS, BUT1 : 02/07/2025				
			Tous niveaux AVEC L1, PASS, BUT1 : 04/07/2025				
	Publics (PRIMO et REINS sans distinction)		Début période 1	Fin de période 1	Début période 2	Fin de période 2	
IA WEB	G-INP : IAE / Polytech	Public FI	Master 1	Mardi 1er juillet	Vendredi 18 juillet - 17h	Mercredi 20 août	Mercredi 15 octobre
			Tous niveaux hors 1ère année	Mercredi 2 juillet			
			1ère année	Vendredi 4 juillet			



CALENDRIER DES INSCRIPTIONS ~ APOGEE UGA

IA Présentiel	Formations accréditées en présentiel	Public FI	Master 1	Mardi 1er juillet	Jeudi 17 juillet
			Tous niveaux hors L1, BUT1 et PASS	Mercredi 2 juillet	
			Licence 1, PASS, BUT 1, DEUST (1ère année)	Vendredi 4 juillet	
			Doctorat	Mercredi 2 juillet	
			CPGE Primo et réins	<i>Pas de web en 1ère période</i>	
	Publics FC, Contrat Pro et Alternance	Master 1	Mardi 1er juillet	Jeudi 17 juillet	
		Tous niveaux hors L1 et BUT1	Mercredi 2 juillet		
		L1 et BUT1	Vendredi 4 juillet		
	VAE	Tous niveaux	Vendredi 4 juillet	Jeudi 17 juillet	
	Formations accréditées en distanciel (EAD) et convention internationale	Publics FI et FC	Master 1	Mardi 1er juillet	Jeudi 17 juillet
Tous niveaux hors L1 et BUT1 (et M1)			Mercredi 2 juillet		
L1 et BUT1			Vendredi 4 juillet		
Formations non accréditées	Publics FI et FC	IFSI hors IFSI du CHU	Vendredi 4 juillet	Jeudi 17 juillet	
		Autres formations non accréditées (DU, DIU, CU,...)			
	Public FC	Blocs de connaissances et de compétences (BCC)			
Hotline service				Mardi 1er juillet	Vendredi 18 juillet
			Régie Chaîne d'inscription (juillet)	Vendredi 18 juillet 2025	
			Service Comptabilité (Fermeture Apogée)	Vendredi 14 au mardi 18 novembre 2025	
			Retour IA	Jeudi 18 décembre 2025 et Lundi 25 mai 2026	
			Date fermeture Apogée	Jeudi 21 mai 2026	
				Mercredi 20 août	Vendredi 29 août
				Mercredi 20 août	Mardi 30 septembre
				Mercredi 20 août	Mercredi 17 décembre
				Jeudi 20 novembre	Mercredi 17 décembre
				Cas particulier CPGE 2 Littéraire : IA à partir du mercredi 15 octobre si candidature Echange Erasmus	
				Mercredi 20 août	Vendredi 21 novembre
				Mercredi 20 août	Jusqu'à la fermeture
					Mardi 30 septembre
				Mercredi 20 août	Vendredi 22 novembre
				Mercredi 20 août	Mercredi 17 décembre
				Mercredi 20 août	Jusqu'à la fermeture domaine IA d'Apogée (21 mai 2026)

- Fermeture APOGEE UGA pour le contrôle de cohérence
 - Fermeture **du 14 au 18 Novembre 2025**

■ OPI APOGEE INP

FSA2 et FSA

- Chargement par webservice

Autres CPP

- Chargement par le pôle SI Scolarité après dépôt du fichier OPI par les écoles dans Alfresco et mail d'information à scol-si.sos@grenoble-inp.fr

Attention les informations sur les spécialités de bac sont obligatoires pour le chargement OPI

Admis au concours

- Chargement par le pôle SI Scolarité **à partir du 21 Août 2025**

Parcoursup

- Webservice transmission automatique

Monmaster

- Webservice transmission automatique

Fichier OPI manuel

- Modèle de fichier disponible dans chaque site Alfresco école.
- Le chargement se fait par le pôle SI Scolarité après envoi d'un mail d'information à scol-si.sos@grenoble-inp.fr et le dépôt du fichier



▪ Laisser-passer APOGEE INP

Extracommunautaires Assujettis

- ▶ Pour les étudiants primo-arrivants ou en réinscription, qui bénéficient d'une exonération partielle par l'établissement pour l'année universitaire **2025-2026**, il convient de saisir un laisser-passer avec la situation de droit B61 pour qu'ils puissent s'inscrire en ligne et s'acquitter des droits communautaires

Admis sur titre

- ▶ Saisie d'un laisser-passer pour indiquer l'étape d'inscription

Étudiants en réinscription bénéficiant d'une bourse FIRSI

- ▶ Saisie d'un laisser-passer pour indiquer la nouvelle situation de droit B62 (exonération partielle pour s'acquitter des droits communautaires de scolarité)

Nouveautés IA PRIMO ~ APOGEE INP

▪ Motif de non assujettissement 2024-2025

Motif de non assujettissement aux droits différenciés : ⓘ

Etes-vous concerné par l'un des cas suivants ?

- Je suis un étudiant Extracommunautaire non assujetti car j'ai un titre de séjour mention Protection subsidiaire
- Je suis un étudiant Extracommunautaire non assujetti car j'ai un titre de séjour mention Résident longue durée
- Je suis un étudiant Extracommunautaire non assujetti car j'ai un titre de séjour Réfugié
- Je suis un étudiant Extracommunautaire non assujetti car je suis québécois
- Je suis un étudiant Extracommunautaire non assujetti car je suis Membre famille citoyen UE, EEE, Suisse
- Je suis un étudiant Extracommunautaire non assujetti car j'étais déjà inscrit avant la rentrée 2019
- Je suis un étudiant Extracommunautaire non assujetti car mon foyer fiscal est en France depuis le 1er Janvier 2022
- Je ne suis concerné par aucun de ces cas

Continuer

▪ Motif de non assujettissement 2025-2026

Motif de non assujettissement aux droits différenciés : ⓘ

Etes-vous concerné par l'un des cas suivants ?

- Je suis un étudiant Extracommunautaire non assujetti car j'ai un titre de séjour Réfugié
- Je suis un étudiant Extracommunautaire non assujetti car je suis québécois
- Je ne suis concerné par aucun de ces cas

Continuer

▪ Motif d'exonération 2025-2026

Motif d'exonération des droits différenciés si vous êtes assujetti aux droits différenciés ⓘ

Inscriptions choisies	Etes-vous concerné par l'un des cas suivants ? (justificatif à fournir obligatoirement)
2A Ingénieur Ensimag Systèmes Embarqués et Objets Connectés	<input type="radio"/> Exonération Partielle Ambassade Extracommunautaire <input type="radio"/> Exonération Totale Bourse Gouv. Français Extracommunautaire <input type="radio"/> Je suis bénéficiaire d'une bourse FIRSI (exonération partielle) <input type="radio"/> Je ne suis concerné par aucun de ces cas

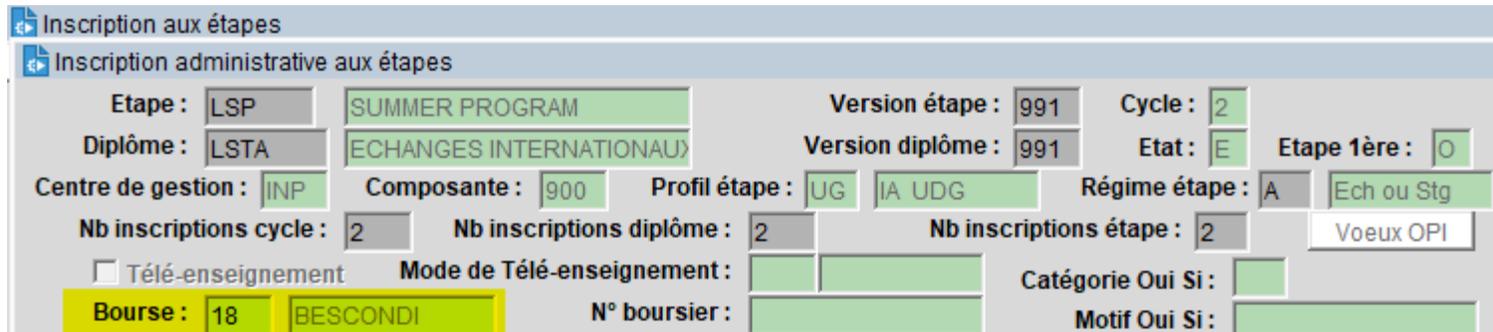
Continuer

▪ Nouveautés APOGEE INP

OLAFE

- Le système d'information du CROUS nommé OLAFE a été remplacé pour cette nouvelle année universitaire 2025-2026. Le fonctionnement doit être identique à celui qui existe aujourd'hui avec AGLAE en ce qui concerne l'interrogation du statut boursier en inscription administrative en ligne ou en inscription gestionnaire.

Par exemple Inscription gestionnaire : saisie de la bourse conditionnelle



Inscription aux étapes
 Inscription administrative aux étapes

Etape : LSP SUMMER PROGRAM Version étape : 991 Cycle : 2
 Diplôme : LSTA ECHANGES INTERNATIONAUX Version diplôme : 991 Etat : E Etape 1ère : 0
 Centre de gestion : INP Composante : 900 Profil étape : UG IA UDG Régime étape : A Ech ou Stg
 Nb inscriptions cycle : 2 Nb inscriptions diplôme : 2 Nb inscriptions étape : 2 Voeux OPI
 Télé-enseignement Mode de Télé-enseignement : Catégorie Oui Si :
Bourse : 18 BESCONDI N° boursier : Motif Oui Si :

OLAFE sera interrogé par webservice pour indiquer le statut boursier de l'élève avant l'écran d'affichage des droits. Des dysfonctionnements vont certainement arrivés, en cas de problèmes vous devez contacter le pôle SI Scolarité : scol-si.sos@grenoble-inp.fr

▪ Nouveautés APOGEE INP

Edition des listes de contrôle des titres de paiement à la journée

- Pour faciliter le suivi des encaissements Apogée, il sera nécessaire d'éditer les listes de contrôle des modes de paiement à la journée et de les déposer chaque jour dans Alfresco Menu Comptabilité / Dossier Liste de contrôle des titres de paiement



Institut polytechnique de Grenoble
Centre: INP Centre de gestion general INP

ANNEE UNIVERSITAIRE 2024/2025
LISTE DE CONTRÔLE DES TITRES DE PAIEMENTS
QUITTANCES N° 1 A 2400332

Date: 19/06/2025
Page: 2 / 64
Heure: 12:20:04

DROITS UNIVERSITAIRES JOURNEE DU : 25/07/2024
MODE DE PAIEMENT : Non paiement

Quittance/état	N°Etudiant	Nom patronymique	Prénom	Nom titulaire	Bqe/N°carte	Références bancaires	N°Chèque	Paiement
----------------	------------	------------------	--------	---------------	-------------	----------------------	----------	----------

PAIEMENT / MODES DE PAIEMENT

~ APOGEE UGA

- Paiement obligatoire à l'inscription pour tous les élèves qui ne bénéficient pas d'un motif justifié d'exonération :

ABSENCE DE PAIEMENT = PAS D'INSCRIPTION

Paiement en une fois ou sous mode fractionné en 3 fois

- Paiement fractionné : en 3 fois + à partir de comptes bancaires domiciliés en France (≠ à l'étranger)

↳ *uniquement pour les droits d'inscription (≠ coûts de : formation continue / enseignement à distance / spécifiques à certaines formations)*

↳ applicable aux inscriptions à distance / en centre d'inscription / dans les services - jusqu'au **15/10/2025**

▶ À partir de 210€

▶ Modalités :

- **procédure pour une inscription en ligne** : *choix du paiement fractionné possible jusqu'au **10/10/2025***

- 1^{er} tiers prélevé immédiatement
- 2^{ème} et 3^{ème} tiers prélevés respectivement 30 et 60 jours après

↳ **procédure pour une inscription par gestionnaire** : *choix du paiement fractionné possible jusqu'au **15/10/2025***

☛ L'étudiant doit produire :

- un formulaire d'autorisation de prélèvement : mandat de prélèvement SEPA

↳ *Référence unique du mandat : FR78ZZZ681292 _ _ _ _ _ (rajouter les 5 derniers chiffres du n° étudiant)*

- un RIB ou RIP correspondant à la demande de prélèvement

- 🔴 En cas de règlement par une tierce personne :
 - signature sur l'autorisation de retrait indispensable
 - pièce d'identité à fournir pour vérification de la signature qui doit être identique

PAIEMENT / MODES DE PAIEMENT ~ APOGEE UGA

☛ Calendrier de paiement :

- **1^{er} versement** : immédiat

Si paiement par chèque: libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'UGA

- **2^{ème} et 3^{ème} prélèvements** : aux dates suivantes :

✓ Inscriptions en juillet : **26/08/2025** & **23/09/2025**

✓ Inscriptions en septembre : **21/10/2025** & **18/11/2025**

✓ Inscriptions en octobre : **14/11/2025** & **09/12/2025**

▶ **Engagements du détenteur du compte :**

- ▶ Veiller à l'approvisionnement de son compte aux dates des prélèvements
- ▶ Régler les éventuels frais de prélèvement (à la charge de l'étudiant)



- ▶ Absence de règlement à échéance de l'un des tiers ➔ radiation de l'établissement pour l'année universitaire en cours
- ▶ En cas de notification tardive de bourse OU d'annulation d'inscription pour rejoindre un autre établissement d'enseignement public
 - ➔ pas de possibilité d'annulation des échéances restant à courir
 - ➔ pas de remboursement des droits avant leur encaissement intégral

▪ Consentement des données à caractère personnel des étudiants

L'étudiant doit être informé des données à caractère personnel le concernant qui seront utilisées ou transmises, en indiquant le destinataire et la finalité du traitement de ces données.

- La photo de la carte étudiante ainsi que la création du coffre-fort étudiant relèvent de l'intérêt légitime de l'établissement : une simple information à l'étudiant suffit.
- Avant la création d'un trombinoscope et avant toute diffusion de photos ou autre donnée à caractère personnel auprès d'un organisme extérieur, il conviendra de contacter le service central de scolarité pour disposer de la liste des étudiants qui ont refusé la communication de leurs données à caractère personnel.
- Tous les étudiants dont le formulaire de consentement (PJ APOGEE 92) ne présentera pas un état « validé » seront considérés comme ayant refusé le consentement. Il faudra alors les exclure de tout traitement par les écoles.
- Concernant les différents organismes auxquelles les écoles transmettent des données à caractère personnel se rapportant aux étudiants, celles-ci devront désormais préciser:
 - le nom de l'organisme destinataire,
 - La nature des données étudiantes transmises (données d'état civil, coordonnées postales, coordonnées électroniques, ...),
 - la finalité du traitement de ces données à caractère personnel.

Nous vous recontacterons pour savoir s'il y a des évolutions concernant vos organismes partenaires.

▪ Outil de recueil de consentement

Reconduction d'une campagne FSA pour effectuer le recueil de consentement des données des étudiants ainsi que des chartes et règlements.

L'étudiant doit être informé des données à caractère personnel le concernant qui seront utilisées ou transmises, en indiquant le destinataire et la finalité du traitement de ces données.

Les éléments attendant un choix de l'étudiant apparaîtront dans le fichier excel directement après les données d'état civil.

Transmission du fichier excel :

- En septembre tous les vendredi
- En octobre et novembre un vendredi sur deux
- À partir de décembre une fois par mois

▸ Lien du formulaire :

Composantes de formation relevant d'Apogée UGA

<https://applicationform.grenoble-inp.fr/FSA2/727>

Composantes de formation relevant d'Apogée INP

<https://applicationform.grenoble-inp.fr/FSA2/723>

▪ PRERI

Paramétrage des plages de rendez-vous, transmission des informations suivantes avant le début des inscriptions par le web (IAPRIMO ou REINS) de vos étudiants

- Début de la période de rendez-vous
- Fin de la période de rendez-vous
- Début horaire de la pause méridienne
- Fin horaire de la pause méridienne
- Amplitude horaire du créneau en minutes
- Capacité d'accueil par créneau